



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 12.08.2020
Numéro de publication: UP04-0000002328
Canton: FR

Entité de publication:
Parking des Alpes Fribourg S.A., Boulevard de Pérolles 34,
1700 Fribourg

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Parking des Alpes Fribourg S.A.

Parking des Alpes Fribourg S.A.
CHE-103.703.239
Boulevard de Pérolles 34
1700 Fribourg

Indications concernant l'assemblée générale:
02.09.2020, 09:30 heures, Salle Rossier, Ancien Hôpital des
Bourgeois, Rue de l'Hôpital 2, Fribourg

Texte d'invitation/ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée, sans que lecture en soit donnée
2. Rapport de gestion
3. Présentation des comptes 2019
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes, affectation du bénéfice et décharge aux administrateurs
6. Elections statutaires : 6.1. du Conseil d'administration 6.2. de l'organe de révision
7. Transformation des 72'260 actions au porteur de CHF 50.-- chacune, formant le capital-actions de CHF 3'613'000.--, en 72'260 actions nominatives liées de CHF 50.--
8. Révision générale des statuts
9. Confirmations
10. Divers.

Remarques juridiques:

Conformément aux statuts, le procès-verbal, le rapport de gestion, les comptes, le rapport de révision, les propositions du Conseil d'administration et le projet des nouveaux statuts sont à la disposition des Actionnaires auprès de REGIS SA, Société fiduciaire, Bd Pérolles 34 à Fribourg, où vous avez la faculté de les consulter dès le jeudi 13 août 2020.

Compte tenu de la nouvelle législation en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016, nous rendons attentifs que les détenteurs d'actions au Porteur devront présenter les titres ou un certificat de blocage ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité pour les personnes physiques ou un extrait du Registre du commerce pour les personnes morales, ceci afin de préserver leurs droits.

S'agissant des titulaires d'actions nominatives, seuls les actionnaires inscrits au registre des actions au jour de l'assemblée, pourront y participer, la carte d'admission leur étant remise avant l'assemblée.

Le contrôle des présences sera ouvert le mercredi 2 septembre 2020 dès 09.00 heures.

Etant donné les dispositions liées au COVID-19, le nombre de places est limité. Aussi les actionnaires sont priés de s'inscrire en annonçant leur participation sans tarder au siège de la société c/o REGIS SA, Bd Pérolles 34 à 1700 Fribourg. Lorsque le quota sera atteint, seules les procurations seront admises.

Remarques:

Invitation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire